

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 29 septembre 2008

À la séance d'ajournement de la MRC de La Matapédia tenue le 29 septembre 2008 à compter de 19h30 sont présents :

| | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--|-------------------------------------|
| Marlène Landry (Sainte-Marguerite) | <input checked="" type="checkbox"/> | Réjeanne Doiron (Sainte-Florence) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Denis Bastien (Causapsca) | <input checked="" type="checkbox"/> | Martin Landry (Albertville) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Michel McNicoll (Saint-Léon-le-Grand) | <input checked="" type="checkbox"/> | Réginald Duguay (St-Zénon-du-Lac-Humqui) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Alain Duchemin (Sainte-Érène) | <input checked="" type="checkbox"/> | Gaëtan Ruest (Ville d'Amqui) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Jean-Claude Dumoulin (Lac-au-Saumon) | <input checked="" type="checkbox"/> | Nelson Pilote (St-Alexandre-des-Lacs) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Rita Angers Rioux (Saint-Tharcisius) | <input checked="" type="checkbox"/> | Marc Bélanger (Val-Brillant) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Danielle Marcoux (Sayabec) | <input checked="" type="checkbox"/> | Lise Dompierre (Saint-Cléophas) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Paul Lepage (Saint-Moïse) | <input checked="" type="checkbox"/> | Gilbert Sénéchal (Saint-Noël) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Bertrand Lavoie (Saint-Damase) | <input checked="" type="checkbox"/> | | |

Sont aussi présents :

| | | | |
|---|-------------------------------------|---|--------------------------|
| Mario Côté (représentant Causapsca) | <input checked="" type="checkbox"/> | Jacques Pelletier (représentant Amqui) | <input type="checkbox"/> |
| Jean-Yves Thériault (représentant Sayabec) | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| Benoît Collette (représentant Table Jeunes) | <input type="checkbox"/> | Geneviève Lemoyne (représentant Table Jeunes) | <input type="checkbox"/> |

sous la présidence du préfet, M. Georges Guénard (Saint-Vianney). Jean-Pierre Morneau agit en qualité de secrétaire d'assemblée.

Personnes ressources : Édith Paquet, Bruno Chabot et Serge Malenfant.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE

Sur la proposition de Marlène Landry, il est résolu de déclarer la session ouverte à compter de 19h30. Le préfet souhaite à tous la plus cordiale bienvenue.

2. RAPPORT DU COMITÉ MULTIRESSOURCE CONCERNANT LE PROJET DE LOTISSEMENT SUR LES TPI DE SAYABEC

Résolution C.M. 139-08

- Considérant que la MRC de La Matapédia a signifié dans sa résolution C.M.129-08 son appui au projet de développement de villégiature privée sur les terres publiques intramunicipales de Sayabec élaboré par la municipalité de Sayabec et son comité de développement;
- Considérant que la MRC précise dans cette résolution qu'elle est en attente d'une recommandation du comité multiressource concernant le meilleur tracé possible pour accéder à ce développement ;
- Considérant que la municipalité de Sayabec souhaite la construction d'une nouvelle route d'accès à la Baie de Charlie à partir de la route de Sainte-Paule;
- Considérant qu'elle privilégie la vente de terrains afin de pouvoir financer le projet;
- Considérant les efforts considérables consentis par la Municipalité pour développer la partie Nord du lac Matapédia localisée sur les lots intramunicipaux;
- Considérant que le comité multiressource recommande au conseil des maires d'opter pour la construction d'un nouveau chemin à partir de la route de Ste-Paule et d'initier une démarche auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour obtenir l'autorisation de la vente des terrains prévus dans le projet de lotissement;

Vu l'ampleur des investissements requis pour financer les différentes étapes de ce projet : construction du chemin, arpentage des terrains et construction d'une ligne électrique, il est essentiel de compter sur les revenus provenant de la vente des terrains.

En conséquence, il est proposé par Bertrand Lavoie, appuyé par Réginald Duguay et résolu que la MRC de La Matapédia autorise la construction d'un nouveau chemin donnant accès au développement de villégiature privée à partir de la route de Sainte-Paule et ce, lorsque le financement sera disponible.

Adoptée.

Résolution C.M. 140-08

- Considérant que la municipalité de Sayabec s'est dotée d'une planification stratégique qui identifie le développement du Nord du lac Matapédia comme une priorité dans l'aménagement et la mise en valeur de son territoire;
- Considérant que la municipalité de Sayabec et son comité de développement travaillent depuis plus de cinq ans à l'aménagement d'un site de villégiature dans le secteur de la Baie-de-Charlie dans la Seigneurie du lac Matapédia;
- Considérant que la municipalité de Sayabec est supportée dans ce projet par l'ensemble des intervenants du milieu local dont la Caisse populaire de Sayabec et la Société d'Exploitation des ressources de La Métis;
- Considérant qu'une étude visant à établir la capacité de support du lac Matapédia a été commandée par la MRC de La Matapédia à une firme de consultants indépendants et ce, afin de s'assurer de la protection de cette ressource;
- Considérant que cette étude démontre que la capacité de support du lac est atteinte à 93% et que des mesures de contrôle appropriées sont recommandées pour conserver l'état du lac et diminuer les impacts de tout nouveau développement;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a signifié dans sa résolution C.M. 129-08 son appui au projet de développement de villégiature privée sur les terres publiques intramunicipales de Sayabec élaboré par la municipalité de Sayabec et son comité de développement;
- Considérant que ce projet devrait se développer par îlots (4) et mettre en disponibilité une cinquantaine de terrains, ce qui devrait favoriser l'occupation permanente du territoire et donner un apport économique dans le milieu ;
- Considérant que la mise en œuvre de ce projet nécessitera des investissements importants pour financer les différentes étapes prévues : construction du chemin, arpentage des terrains et construction d'une ligne électrique;
- Considérant que le comité multiressource de la MRC, qui regroupe des représentants de l'ensemble des secteurs d'activité du domaine forestier de La Matapédia donne son appui à ce projet et recommande la mise en vente des terrains comme moyen pour assurer la faisabilité du projet et garantir son financement.

En conséquence, il est proposé par Marlène Landry, appuyé par Alain Duchemin et résolu ce qui suit :

- que la MRC de La Matapédia est d'avis que la vente des terrains procurera des entrées de fonds favorisant la réussite du projet de développement de la villégiature privée sur les terres publiques intramunicipales de Sayabec situées au Nord ouest du lac Matapédia;
- que la MRC autorise la mise en œuvre d'une démarche auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin d'obtenir la mise en vente d'une cinquantaine de terrains de villégiature dans le cadre de ce projet et ce, conformément aux lois et règlements en vigueur;
- que les revenus générés par la vente des terrains soient investis dans la réalisation du projet notamment pour la construction d'une route d'accès.

Adoptée.

2.1 **Coupes de bois mécanisées**

Résolution C.M. 141-08

- Considérant que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a déposé une demande au comité multiressource visant à obtenir un avis sur le projet de récolter mécaniquement (multifonctionnelle) le tremble sur ses lots intramunicipaux;
- Considérant qu'afin de soutenir ses activités de développement, la Municipalité a besoin d'une certaine marge de manœuvre financière et que la seule façon de rentabiliser la récolte du tremble est d'utiliser ce type d'équipement ;
- Considérant que le comité multiressource a antérieurement pris position sur ce dossier à l'effet d'interdire l'utilisation de ce type de machinerie et que la MRC avait alors fait sienne cette recommandation;
- Considérant que le comité multiressource a réévalué la situation et recommande majoritairement à la MRC de répondre positivement à la demande de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui d'utiliser une multifonctionnelle pour récolter le tremble sur les TPI de cette municipalité;
- Considérant que la Municipalité s'adresse à la MRC afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser une multifonctionnelle pour la récolte des bois sur ses lots intramunicipaux.

En conséquence, il est proposé par Paul Lepage, appuyé par Marc Bélanger et résolu que la MRC de La Matapédia autorise l'utilisation d'une multifonctionnelle pour la récolte de bois sur les TPI de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui pour la saison 2008.

Adoptée.

3. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le processus de sélection n'est pas terminé. Un rapport sera présenté lors de la prochaine séance de la MRC.

4. ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Résolution C.M.142-08

Il est proposé par Marc Bélanger, appuyé par Jean-Claude Dumoulin et résolu, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2009 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération Québécoise des Municipalités soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

Adoptée.

5. AUTRES SUJETS :

5.1 Prochaine réunion de travail de la MRC : le 22 octobre à compter de 19h30

- Rencontre avec la direction générale du CSSS de La Matapédia (vision d'avenir et organisation des services aux personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement);
- Étude du projet de délégation de gestion foncière d'une partie des terres publiques de la SLM

5.2 Résolution concernant le Pacte rural

Résolution C.M. 143-08

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté le 6 décembre 2006 la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et que la ministre des Affaires municipales et des Régions est chargée de voir à son application;

Considérant que le Pacte rural a été conclu avec le gouvernement du Québec et la MRC de La Matapédia le 14 mars 2007;

Considérant que la MRC s'est engagée chaque année à actualiser, à adopter et à déposer auprès de la ministre un plan de travail pour la mise en œuvre et le suivi du Pacte rural;

Considérant que le plan de travail de la MRC de La Matapédia a été élaboré avec la collaboration du CLD et qu'il a fait l'objet de consultation auprès des communautés locales;

Considérant que les objectifs et les orientations proposés dans le plan de travail ont reçu un appui du milieu.

En conséquence, il est proposé par Gilbert Sénéchal, appuyé par Alain Duchemin et résolu que la MRC de La Matapédia confirme que le plan de travail relatif à la mise en œuvre du Pacte rural et dans lequel le Conseil des maires précise le processus qu'il entend suivre pour mobiliser et revitaliser les communautés rurales du territoire est toujours d'actualité 12 mois après son adoption et que des modifications ne sont pas requises; que la présente résolution et le plan de travail soient transmis à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée.

5.3 INVITATION DE L'UPA À UN 5 À 7 À LA FERME LE 1^{ER} OCTOBRE

5.4 ACTIVITÉ LE 8 OCTOBRE DE LA CDC POUR UNE MANIFESTATION CONTRE LA PAUVRETÉ

5.5 FORÊT COMMUNALE : INVITATION DE L'ACRÉ LE 7 OCTOBRE À RIMOUSKI

5.6 RENCONTRE DES CANDIDATS DE LA PRÉSENTE ÉLECTION FÉDÉRALE

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution C.M. 144-08

Il est proposé par Rita A. Rioux, appuyé par Gilbert Sénéchal et résolu de terminer la réunion à 20h30.